

LE COLLECTIF
Refusons l'inacceptable
présente

INVITATION



**à quitter
la FRANCE**

FILM DOCUMENTAIRE ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR **MARION STALENS**

**Jeunes, parents, enseignants, citoyens
venez participer à un
débat public à Sèvres**

- **avec Mylène Stambouli**, avocate et membre du comité central de la Ligue des Droits de l'Homme,
 - **et Armelle Gardien**, du Réseau Éducation Sans Frontières
- **Musique** avec **THE AQUATICS** en version acoustique

**Le jeudi 8 avril 2010
de 18 h à 22 h**

**Maison des Associations - salle Jupiter
64 B, rue des Binelles, 92310 SÈVRES**

Collectif *Refusons l'inacceptable* → ASTI (Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés), Collectif citoyen du 29 Mai, CSSP 92 (Comité de Soutien aux Sans-Papiers), Couleurs du Monde, FCPE, FNDIRP de Sèvres (Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes), Ligue des Droits de l'Homme de Meudon-Sèvres, Mouvement de la Paix, RESF 92 (Réseau Éducation Sans Frontières), Secours Catholique, Secours Populaire, Sèvres Débats et les sections locales de : Les Verts, NPA, PC, PS.

Contact : refusons.inacceptable@gmail.com – Site : http://www.dailymotion.com/Refusons_L_inacceptable

AGIS AVANT TES 18 ANS!

Le Collectif Refusons l'Inacceptable (le CRI) de Sèvres a décidé cette année de mener une action de sensibilisation sur la situation des jeunes issus de l'immigration.

Cette action, mise en place par la LDH, le RESF, la FCPE et l'ASTI, s'adresse aux :

- ▶ **jeunes collégiens** et **lycéens** qui risquent de se retrouver en situation irrégulière dès leurs **18 ans** ;
- ▶ mais aussi aux **parents**, **enseignants**, **éducateurs** et à tous ceux qui se sentent concernés.



Mineurs, les jeunes issus de l'immigration ont des droits : en particulier être scolarisés.
Majeurs, ils risquent de devenir des étrangers en situation irrégulière.

Avant 18 ans (voire avant 16 ans) ils ont à se préoccuper de leur statut pour faire valoir leurs droits à leur majorité :

- ▶ français de plein droit ou après déclaration ;
- ▶ titulaire d'un titre de séjour à demander.

Ces droits sont plus faciles à revendiquer :

- ▶ si le jeune est né en France ;
- ▶ s'il est arrivé avant 13 ans (10 ans pour les algériens) ;
- ▶ s'il a été scolarisé...



Dessins : Paul Gendrot et Faujour.

Mais toute situation, même après 18 ans, mérite d'être examinée, plaidée, défendue...

COLLECTIF
**Refusons
l'inacceptable!**

Ligue des
droits de l'Homme

fcpe

resf

POUR ÉVITER À UN JEUNE D'ÊTRE EN SITUATION IRRÉGULIÈRE AVEC RISQUE D'EXPULSION

N'ATTENDEZ PAS !

INFORMEZ-VOUS - PRENEZ CONTACT !

Vous êtes concerné ? Vous avez un doute ? Vous voulez aider ?

Venez vous informer le jeudi 8 avril à Sèvres

Dès maintenant, une **PERMANENCE** vous aidera à faire le point
au local de l'**ASTI**, 10 rue des Caves à Sèvres, le **samedi matin de 10h à 12h**
ou sur **rendez vous** : tél. : **06 63 37 10 31**